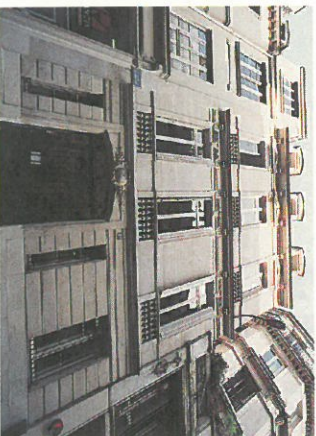


La maison d'Alptis à Paris



Les 22 et 23 novembre derniers, Alptis inaugurait son nouveau bureau parisien, au 12 rue Clapeyron, dans le 8^{ème} arrondissement. Les professionnels de l'assurance et tous les adhérents franciliens étaient invités. Au total, plus de 300 personnes sont venues, malgré la grève des transports. Elles ont pu constater la volonté d'Alptis de se renforcer en Ile-de-France, avec des bureaux plus vastes, plus fonctionnels, et une équipe étoffée. Pour les adhérents, c'est une amélioration du service qui est à escompter et un accueil assuré dans des locaux parisiens qui sont les leurs.

Le nouveau régime obligatoire des artisans

L'occasion de faire votre bilan prévoyance

Le régime obligatoire maladie des artisans a été modifié en juillet dernier. S'y ajoute désormais une garantie incapacité de travail dont ils ne bénéficiaient pas jusqu'à présent. C'est une avancée sociale dont on ne peut que se féliciter. Alptis a donc adapté, dès juillet, son Régime des Artisans et propose aux bénéficiaires de ce régime de profiter de l'occasion pour faire le point sur leur prévoyance, en modifiant ou en accroissant leurs garanties complémentaires. Alptis leur a donné, en début d'année, une information complète sur les nouvelles garanties du régime obligatoire. Pour plus d'information, appelez le 72 36 16 42 ou votre assureur Alptis habituel.

Les nouvelles dispositions donnent la possibilité de porter la franchise, pour le paiement des indemnités journalières, à 30, 60, ou 90 jours, en contrepartie, la cotisation "indemnités journalières" est respectivement réduite de 20%, 30% ou 40%.

Partir d'un bon pied en 96 ?

C'est possible en lisant l'encart joint à ce numéro d'Infos Alptis.



INFOS

alptis

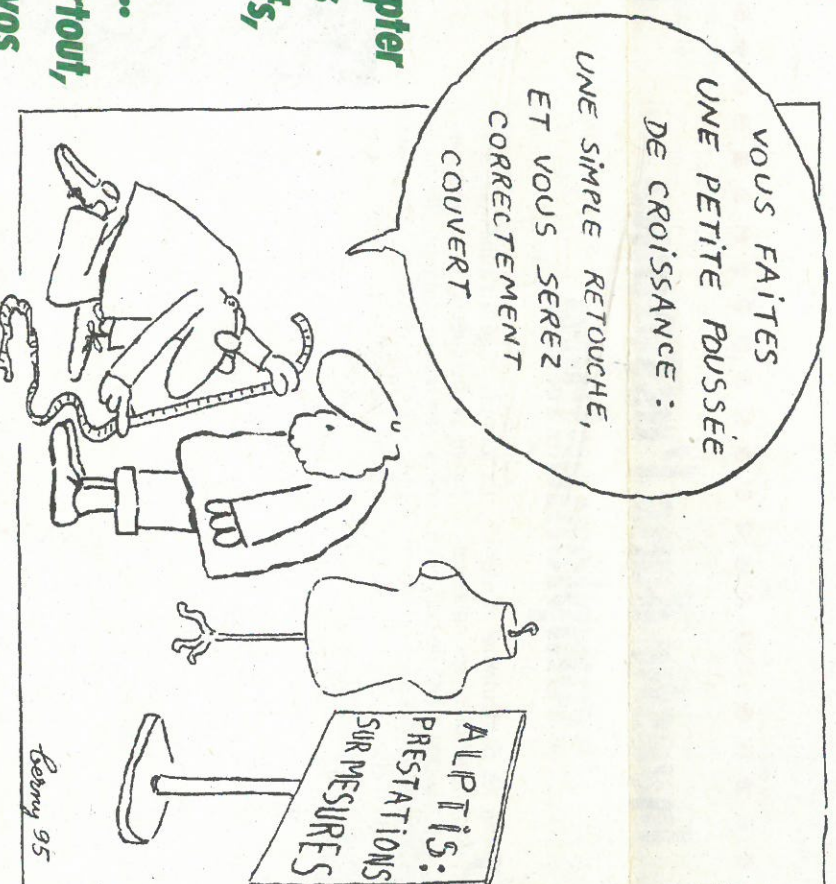
LETTRE D'INFORMATION AUX ADHÉRENTS DE L'ALPTIS

PARTENAIRE
DE VOTRE PATRIMOINE SANTE
n° 22 - Janvier 1996

ALPTIS ET VOUS

PRODUITS 96

En direct avec les adhérents



La société bouge, les adhérents d'Alptis aussi. C'est pourquoi, chaque année, les garanties évoluent elles aussi, pour s'adapter aux changements sociaux, législatifs, fiscaux ou démographiques... mais aussi, et surtout, pour répondre à vos demandes : de service associatif, d'un choix équilibré pour trouver la garantie qui s'adapte précisément à vos besoins, ou d'un système d'entrée plus simple pour les nouveaux adhérents.

Les temps changent : aujourd'hui on fait encore des projets à 65 ans. Alptis vous propose de prolonger de 5 à 10 ans vos garanties de prévoyance.



© Bodin - Vivier / Explorer

Pour tous les adhérents, une protection familiale renforcée

Le décès accidentel d'un conjoint peut plonger une famille dans une situation matérielle extrêmement difficile. Pour apaiser ces difficultés, Alptis a pensé à inclure, dans toutes ses médico-chirurgicales, une **Garantie Décès Accidentel**, valable à compter du 1^{er} janvier 96. En cas de décès accidentel de l'adhérent ou de son conjoint, la garantie

MÉDICO-CHIRURGICALE

médico-chirurgicale d'Alptis reste gratuite pendant un an, pour le conjoint survivant et les enfants inscrits au dossier.

Plus de choix pour toutes les situations

Entre la 1C, garantie de base, et la 100/150, garantie déjà très complète et plus onéreuse, il manquait une **garantie intermédiaire**. C'est chose faite aujourd'hui, avec la création de la 1D. Désormais, vous pouvez choisir entre huit niveaux de protection, selon vos besoins et vos moyens. En outre, nous améliorons la prise en charge des frais hospitaliers dans deux formules. Pour la garantie 100/150 : le remboursement de la chambre particulière est porté de 150 à 200 F. Et en option, dans les garanties TM et 1C, il est désormais possible de garantir le coût de la chambre particulière à 100% des frais réels.

VIE DE L'ALPTIS

Assemblée générale 95, au Futuroscope de Poitiers
Alptis en 2005, l'avenir en perspectives



Lors de l'assemblée générale d'octobre dernier, 600 "congressistes", pour la plupart délégués par 57 comités consultatifs départementaux d'Alptis, se sont livrés, dans le cadre du Futuroscope de Poitiers, à un exercice de prospective sur le devenir de la protection sociale et d'Alptis, à l'aube du troisième millénaire.

page 3

PLACE AUX JEUNES



Une fois n'est pas coutume, on a fait l'appel à l'assemblée générale d'Alptis. C'est que des "juniors", enfants d'adhérents, avaient été conviés au Futuroscope, pour cette assemblée ouverte sur l'avenir.

Ségolène Mandy et Franck Limbert, leurs "accompagnateurs" racontent : "Les enfants s'étaient levés tôt, mais avec joie, pour découvrir le Futuroscope. De l'étonnement à la peur, de l'imaginaire à la réalité, petits et grands ont participé à cette fête de l'image. Quelle surprise l'a-t-il leur apporter l'année prochaine ?".

"En plus des frissons liés aux animations, nous eûmes aussi des sœurs froides quand certains s'égarèrent d'une salle à l'autre. A l'heure du dîner, l'effectif au complet, l'ambiance - euphorique - étiré au rendez-vous."

Alptis vous présente ses meilleurs vœux

page 2

➔ Suite de la page 1

PRODUITS 96

EN DIRECT AVEC LES ADHÉRENTS

PRÉVOYANCE

Franchises "à la carte"

Le régime obligatoire des artisans a été modifié en juillet dernier, avec l'introduction d'une garantie incapacité de travail inexistante jusqu'à et pouvant aller jusqu'à 90 jours. Alptis avait immédiatement adapté son Régime des Artisans en proposant la prolongation de la franchise à 90 jours. Cette offre de franchise "à la carte" - de 15, 30, 60 ou 90 jours - est désormais étendue aux Régime Economique, Régime Spécial de Prévoyance, Régime des Artisans du Bâtiment. Une offre qui peut permettre, moyennant un allongement de la franchise, d'alléger vos cotisations.

Les temps changent

Aujourd'hui, à 65 ans, le temps des projets n'est pas terminé, on a encore besoin d'une protection pour ses proches. Alptis permet donc à ses adhérents détenteurs de régimes de prévoyance de prolonger leur Garantie Décès jusqu'à 75 ans, au lieu de 60 ou 65. De même, les garanties Temporaire Décès et Gros Capitaux peuvent être prolongées jusqu'à 75 ans (jusqu'à 70 ans au-delà de 1 MF garanti).

Alptis soutient les créateurs d'entreprise

Alptis, par essence, s'est toujours intéressé à l'entreprise individuelle et à la création d'entreprise. C'est pourquoi l'association propose, à ceux qui ont décidé de se lancer, une protection adaptée aux décisives premières années de leur activité.

- Les cotisations du Régime Spécial de Prévoyance et du Régime Economique sont réduites de 25% pendant les deux années qui suivent leur installation.
- La première année de leur activité, certains créateurs d'entreprise ne sont pas couverts par leur régime obligatoire pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Pour pallier cette lacune, Alptis leur propose désormais une prise en charge au premier franc, moyennant une surprime de 15%.

Comme chaque année, les tarifs 96 sont réactualisés en fonction des améliorations apportées aux garanties, et sur la base de l'évolution d'indicateurs tels que la Consommation médicale totale. Cette année, elle tient compte, en outre, de la hausse du forfait hospitalier décidée par les pouvoirs publics et prise en charge par les complémentaires.

Nouveaux besoins, nouvelles garanties

Grâce à la loi Madelin, les TNS ont la possibilité de bâtir leur prévoyance complémentaire dans un cadre fiscal favorable. Ils peuvent aussi souhaiter renforcer leurs garanties en couvrant notamment leurs frais généraux permanents en cas d'incapacité de travail. C'est pour eux qu'Alptis crée en 96 une nouvelle Garantie Frais Généraux.

Les adhérents pouvaient déjà garantir leurs prêts grâce à la Garantie Emprunteur. L'offre Alptis est désormais complétée dans ce domaine par la Garantie Couverture de Prêt, la cotisation est calculée en pourcentage du capital emprunté et la couverture en cas de décès se poursuit jusqu'à 75 ans.

Amélioration du Régime Economique : la garantie arrêt de travail était jusqu'à présent limitée à 365 jours d'indemnisation. Ce qui semblait insuffisant au dire de certains adhérents. Désormais ils pourront, en option, prolonger le versement de leurs indemnités journalières jusqu'à 730 jours.

Investir dans l'assurance complémentaire

Parmi les particularités d'Alptis, dont bénéficient ses adhérents, il y a la possibilité de cotiser en "âge à l'adhésion" à certaines garanties médico-chirurgicales ou de prévention. En "âge à l'adhésion", la cotisation coûte plus cher les premières années. Mais elle ne varie plus en fonction de l'âge alors que les cotisations en "âge atteint" évoluent avec l'âge des adhérents. C'est donc un investissement rentable sur le long terme, puisque, à 50 ans, on a toujours la cotisation de ses 20 ans ! Ou presque : on garde celle qui correspond à la tranche d'âge à laquelle on a adhéré.

Alptis lauréat des Caducées ALPPS de la prévention santé

Mieux vaut prévenir...

Alptis a remporté le Prix spécial du jury de l'ALPPS (Association Interprofessionnelle de prévention et de protection de la santé) en bonne compagnie, puisque parmi les autres lauréats des Caducées de la prévention santé figurent, entre autres : l'Unesco, le rectorat de Paris, la Ville de Saint-Denis, Peugeot ou Schlumberger. L'ALPPS qui, depuis 20 ans, propose aux entreprises, collectivités, administrations... des outils en faveur de la prévention, décerne chaque année ses prix aux organismes qui développent des actions de prévention santé performantes et innovantes.



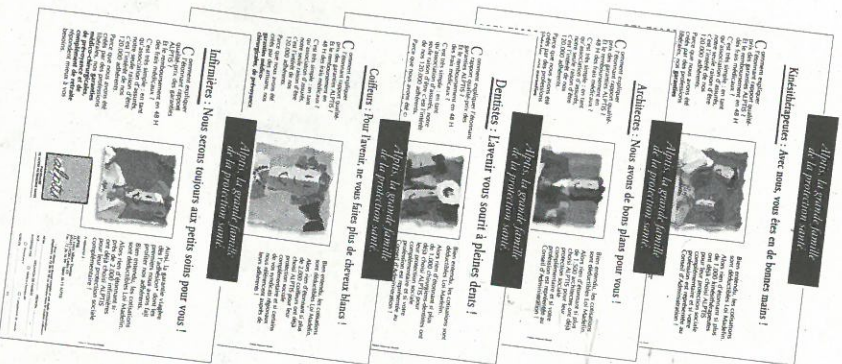
Sans attendre la prestation autonomie du gouvernement, la Garantie Perte d'Autonomie d'Alptis est un bon moyen de prévenir le risque financier de dépendance.

Dès son annonce, Alptis vous a informés sur la prestation autonomie projetée par le gouvernement. Cette prestation accordée aux plus de 60 ans pour les aider à rester à leur domicile, lorsqu'ils ne sont plus en mesure de vivre sans l'aide d'une tierce personne devait être versée dès janvier 96.

Elle a été, vous le savez, reportée à juillet 97. Or Alptis propose, depuis plusieurs années, une Garantie Perte d'Autonomie. C'est, en attendant les mesures gouvernementales, un bon moyen de prévenir le risque financier de dépendance. Et, en tout état

de cause, elle peut constituer un complément intéressant à la prestation autonomie, qui reste limitée et plafonnée.

Le bénéficiaire de la garantie Perte d'Autonomie, dès lors qu'il ne peut plus accomplir seul trois des quatre "actes ordinaires de la vie" (se déplacer, se laver, s'habiller, s'alimenter), perçoit une allocation mensuelle, versée sans limitation d'âge, ni de durée. La garantie est revalorisée, et sans questionnaire médical à l'adhésion.



Par les professionnels, pour les professionnels

Alptis, association créée par des professionnels, oriente logiquement ses actions de développement auprès des milieux professionnels. Notamment par des publicités que vous avez pu voir dans vos revues spécialisées : en fin d'année, Alptis était présente dans les revues d'architectes, de coiffeurs, de chirurgiens dentistes, de kinésithérapeutes, de pharmaciens, d'infirmiers et d'experts-comptables. Pour mieux faire connaître à ces professionnels les avantages d'Alptis, votre aide peut être précieuse. Pourquoi, par exemple, ne pas mettre en relation les responsables de votre profession avec Alptis ?

Les contraintes administratives de la loi Madelin

Feuilles d'autonomie

Alptis, forte de son statut d'association, a proposé à ses adhérents concernés par la loi Madelin, des possibilités de déductions particulièrement souples. En bref, les adhérents qui le souhaitent ont pu transformer leurs garanties existantes en "contrats Madelin". Tous ont été beaucoup sollicités cet automne : lettres d'information, formulaires à remplir, documents administratifs à envoyer... Certains nous ont reproché d'avoir eu à effectuer un véritable parcours du combattant pour obtenir leur attestation Madelin, et bénéficier de la déduction en 1995. Quelques adhérents qui ont choisi l'option Madelin se sont particulièrement étonnés d'avoir à justifier auprès d'Alptis le paiement de leurs cotisations au régime obligatoire. L'explication est simple : l'état a transféré à l'assureur un devoir de contrôle et il nous est impossible de délivrer l'attestation lorsque l'adhérent ne remplit pas toutes les conditions administratives.

Les travailleurs non salariés, non agricoles.





Service social, pourquoi et comment ?

L'AVENIR EN PERSPECTIVES

**Bref aperçu d'un débat
très riche sur les
grandes perspectives
d'évolution du monde
de la santé et
de la protection sociale
dans les prochaines
années.**



Médicaments et comportements

Première cause de morbidité aujourd'hui, les maladies cardio-vasculaires provoquent un tiers des décès, leur coût dépasse l'ensemble des dépenses liées au cancer. D'ici 2016, ce type de mortalité devrait aller en diminuant du fait des progrès de la recherche génétique, du développement de l'imagerie informatique - particulièrement dans le domaine de l'étude du corps humain - et surtout de la nette amélioration de la pharmacologie. D'une façon générale, les gains escomptés sur la mortalité correspondront pour un tiers à l'évolution de la pharmacologie, un tiers au développement des techniques et un tiers aux changements des comportements. Ces derniers étant difficiles à cerner. Exemple : comment envisager la baisse de mortalité par cancer du poumon en l'absence de données fiables sur le tabagisme féminin ?

Sujet de toutes les rumeurs, le Sida pose quant à lui de gros problèmes avec des avis d'experts radicalement opposés sur l'évolution du fléau. Dans les prochaines années, on peut cependant espérer qu'un certain



nombre de décès pourraient être évités essentiellement grâce aux progrès pharmaceutiques et aux changements des comportements.

Informatique et génétique

Autre thème abordé : l'informatisation de la santé. L'arrivée des nouvelles technologies, plus particulièrement les fameuses autoroutes de l'information, devrait en effet singulièrement aider le médecin qui disposera de banques de données pour conforter son diagnostic.

On imagine possible l'instauration d'une médecine prédictive. Un nouveau concept qui prône le traitement préventif (dépistage) des sujets sains d'une famille touchée par une maladie "héréditaire". Cela est déjà possible pour les maladies monogénétiques (glaucome...), à plus longue échelle pour des infections polygénétiques (cancers, infarctus du myocarde...). Risques à prévoir : les problèmes d'éthique et l'attitude des assurances qui pourraient établir des grilles de remboursement selon une hiérarchie des maladies.

Introduites sur un réseau informatique, les informations sur un patient permettront une consultation par l'ensemble des intervenants (médecin, pharmacien, laboratoire, hôpital...). Avantages : une mise à jour pratique et une rapidité d'accès au dossier. Risque : le non respect de la loi "Informatique et Liberté" sur la confidentialité et la sécurité absolue des informations.

Et la Sécu ?

Les congressistes imaginent que le rôle de la Sécurité sociale sera renforcé (avec suppression du ticket modérateur), renforcement du rôle de l'Etat, renforcement du rôle de la protection sociale complémentaire ou régionalisation du système de protection. Parmi plusieurs scénarios envisagés quant au devenir de la Sécurité sociale, les experts restent dans l'expectative et misent plutôt sur un *statu quo ante*. Pessimisme de rigueur, rien ne laisse présager que les problèmes du financement de la Sécu seront réglés d'ici 10 ans. Une chose est certaine, il faut modifier les sources de financement et ne plus s'appuyer uniquement sur les revenus de l'activité professionnelle.

LES ATELIERS

Les risques en 2005

Les risques envisagés par les participants :

- Fragilité du régime de prestations (dans l'ignorance des mesures qui vont être prises).
- Augmentation des frais de santé due à l'évolution des techniques de soins ? Oui pour les techniques dernier cri. Non pour les techniques actuelles qui deviendront moins onéreuses.
- Attention à la surconsommation en vue d'un confort maximum. Utilité du carnet de santé (prévention, contrôle...).
- De nouveaux risques sont liés à l'évolution de la société actuelle, qui provoque stress et dépression nerveuse (la France est la première consommatrice mondiale de psychotropes).
- Un constat est fait : malade, la société doit être soignée. D'où la nécessité d'interventions pluridisciplinaires - médecins, sociologues, psychologues... - et de valoriser l'assistance sociale...

L'assuré en 2005

La protection sociale complémentaire dépend de la situation financière de l'assuré. En cas de perte de ressources : on pourrait envisager de créer un système d'épargne santé en vue de maintenir la garantie. D'autres idées sont émises : création d'un prêt sur l'honneur, notamment pour les jeunes sans activité professionnelle ; ou d'un serveur minitel d'informations sur la prévoyance.



Les relations adhérents/Alptis en 2005

Le bilan de l'atelier fait état de beaucoup de questions : Alptis sera-t-elle toujours présente en 2005 dans le même esprit ? Un esprit associatif que les adhérents tiennent à préserver (importance de toutes les structures de participation mises en place par l'association). Comment vont évoluer les relations entre Alptis et ses adhérents ? Nécessité d'ouvrir les adhésions aux jeunes gens.

Action sociale

C'est un domaine d'action prioritaire afin d'éviter que se creuse l'écart entre riches et pauvres. L'assistante sociale peut trouver des solutions pour aider les personnes en difficulté à bénéficier de l'aide sociale. Alptis peut aussi, dans des cas graves, attribuer des aides (suspension provisoire de cotisation, abattement sur cotisation...).

Libre expression

Thèmes majeurs : l'information et la responsabilisation des adhérents dans lesquelles Alptis peut jouer un rôle accru. Responsabilisation quant aux tarifs pratiqués en demandant des devis, ou sur le bon usage du tiers payant... Information sur les possibilités de pré-vention existantes, ou sur la notion de solidarité entre les générations pour la mutualisation des risques...

En conclusion,

beaucoup de questions ont été soulevées dans les ateliers. Parmi elles : comment mieux soigner sans soigner plus ? comment intégrer à la définition de la santé, toute la dimension sociale qui la conditionne ? Des questions à l'ordre du jour dans notre pays.

L'atelier sur l'action sociale d'Alptis a soulevé beaucoup d'intérêt de la part des adhérents. Il a d'abord permis de confirmer que, si Alptis est d'abord un organisme de prévoyance complémentaire aux garanties et aux services performants, le fait d'être une association lui permet d'apporter plus, y compris dans le domaine social.

Des attentes très nombreuses ont été exprimées : elles montrent que le souci du social rejoint celui de la prévoyance. Et aussi que le besoin d'une écoute personnalisée reste insatisfait pour beaucoup de nos concitoyens.

L'Alptis doit-elle pour autant se substituer à tous les organismes ou administrations trop anonymes, ou prendre en charge toutes les detresses dont elle a connaissance ?

En raison de sa vocation, notre association s'est fixé pour but d'aider ses adhérents à conserver leur protection complémentaire en cas de difficultés temporaires (celles-ci proviennent soit d'un accident de santé entraînant

des coûts supplémentaires inassurables, soit de diminutions de ressources pour raisons familiales ou économiques).

Le service social recherche avec les adhérents en difficulté des solutions à leurs problèmes, en les informant sur les possibilités d'aides qu'ils connaissent parfois très mal. Les travailleurs indépendants sont souvent les plus démunis en matière d'information. Or il existe, pour eux, des actions préventives en cas de difficultés financières. L'assistante sociale peut les orienter sur les services (préfecture, chambres de commerce, des métiers...) en mesure de les conseiller, dans leur région et selon la nature de leurs besoins.

Rappelons également que l'assistante sociale d'Alptis, comme tous les assistants de services sociaux est soumise au secret professionnel vis-à-vis de tous tiers et de toutes administrations (articles 213 et 214 du nouveau Code Penal). Les documents ou renseignements fournis demeurent donc strictement confidentiels.



Le conseil d'administration

Jean-Paul Alary, Castres, imprimeur - Denise Baudry, Saint-Malo, avocat - Gérard Bertrand, Nice, probésiste dentaire - Loïc Berron, Carcassonne, médecin - Bernard Bonnin, Tours, expert-comptable - Guy Broemmann, Fabrègues, menuisier - Henri Chavot, Saint-Étienne, masseur kinésithérapeute - Jean-François Chevallier, Chamonix, architecte - Bernard Chuzeville, Lyon, opticien - Jean-François Clément, Lyon, avocat - Georges Coudert, Lyon, géomètre expert - Bernard Crouzoulin, Sainte-Foy-lès-Lyon, expert comptable - Francis Dupont, Faches-Thumesnil, avocat - Alain Geniteau, Brest, administrateur judiciaire - Patrice Giroud, Grenoble, avocat - Nicole Goudard, Villeurbanne, expert-comptable - Jacques Grenon, Angers, informaticien - Henri Guillemain, Villeurbanne, chirurgien dentiste - Marthe Lays, Lyon, retraitée - Pierre Le Landais, Lyon, directeur retraité Alptis - Hélène Leiser, Bazas, sans profession - Michel Magnat, Marseille, médecin - Denise Merezard-Brossard, Jonage, pharmacien - Marie-Paule Veit, Bouxwiller, délégué de tabac - Georges Vuitton, Lyon, agent immobilier.

Comment s'organise la participation des adhérents ?

Si Alptis fait appel, pour la négociation et la diffusion des garanties et pour la gestion des contrats, à des collaborateurs professionnels, l'association s'appuie sur l'engagement actif de ses adhérents. Ceux-ci peuvent défendre et promouvoir leur santé et leur prévoyance au sein de structures de participation ; et leur action renforce ainsi les avantages proposés par Alptis à ses adhérents.

Les comités consultatifs locaux LES MILITANTS D'ALPTIS SUR LE TERRAIN



En comité consultatif, "nous traversons pour l'association : nos suggestions, nos questions sont entendues par les collaborateurs d'Alptis quand ils sont présents aux réunions, ou lors des conférences des présidents de comités et de l'assemblée générale", explique Mme Veit, déléguée de tabac dans le Haut-Rhin. Pour Alptis, les comités sont une incontournable source

Participer, proposer, contrôler, décider : dans quelles structures l'action des adhérents se concrétise-t-elle ? Les décisions sont prises au conseil d'administration, dont les 25 membres sont élus. Quatre commissions (Technique, Financière, Qualité et Sociale) suivent chacune un domaine important de l'association. Elles ont un rôle d'orientation et, pour certaines, de contrôle. Enfin, 60 comités consultatifs départementaux, réunis au moins deux à trois fois par an, contribuent à ancrer Alptis localement.

d'information, qui permet de répondre au mieux aux préoccupations des adhérents.

Sur le terrain, les comités ont aussi un rôle d'animation. "Sans être des techniciens, nous sommes familiarisés avec les produits d'Alptis", dit M. Alary, imprimeur à Castres. Les membres des comités peuvent informer les adhérents qu'ils côtoient et favoriser le développement et la notoriété d'Alptis. Nombre de comités organisent des "journées portes ouvertes" de présentation d'Alptis ou des conférences, faisant, par exemple, intervenir des spécialistes de la santé. Alptis fournit pour cela "un apport logistique très utile", que souligne M. Reboul-Salze, avocat à Clermont-Ferrand.

Dans le prochain numéro de juin 96, Infos Alptis fera le point sur le travail des commissions.

LE POINT SUR UNE RÉFORME DE FOND

Beaucoup ne s'y attendaient pas :

le gouvernement

a opté pour une

réforme de fond

de la Sécurité sociale.

Infos Alptis fait le point

sur "l'électrochoc

Juppé."

Une déclaration de politique générale sur la réforme de la protection sociale faite par le Premier ministre, le mercredi 15 novembre, à l'Assemblée nationale concerne tout à la fois l'assurance maladie, l'assurance vieillesse et les allocations familiales. Infos Alptis vous présente, dans les grandes lignes, les mesures annoncées à cette date pour l'assurance maladie.

Réformer les structures de la Sécurité sociale

• **Extension progressive à toutes les personnes résidant légalement en France.** L'ouverture des droits n'étant plus liée à l'exercice d'une activité professionnelle.

• **Mise en place d'un "régime universel" :** harmonisation progressive des droits et des cotisations des différents régimes (salariés, indépendants, agricoles, spéciaux).

• **Vote annuel du Parlement sur l'évolution des dépenses et des recettes,** donc des conditions d'équilibre des régimes d'assurance maladie. Un changement qui implique une révision de la Constitution. L'objectif d'évolution des dépenses sera décliné par professions de santé et par région, après négociation au sein d'une Conférence nationale de santé. Des unions régionales des caisses d'assurance maladie veilleront au respect des objectifs. En cas d'échec des négociations, les objectifs d'évolution seront fixés par le gouvernement.

• **Réforme des caisses nationales de Sécurité sociale :** élargissement des

conseils d'administration désormais désignés et non plus élus ; création d'un conseil de surveillance (avec des parlementaires et des représentants des familles, des retraités, des professions de santé) ; contractualisation des rapports entre les caisses nationales et l'Etat.

• **Réforme des caisses locales :** rationalisation de leur répartition sur le territoire ; élargissement des conseils d'administration ; désignation des directeurs par les caisses nationales.

Maîtriser les dépenses

• **Assurés sociaux :** généralisation du carnet médical de suivi ; incitation à passer par un généraliste avant le spécialiste ; photo sur la carte d'assuré social.

• **Médecins :** incitation à la "bonne pratique médicale" (formation continue obligatoire, généralisation des références médicales opposables, renforcement des contrôles) ; honoraires ajustés au respect des objectifs d'évolution des dépenses ; dispositifs de reconversion vers la médecine de prévention.

• **Hôpitaux :** évaluation de l'efficacité et de la qualité des services par une agence indépendante, contractualisation du financement par des agences régionales, coordination des structures publiques et privées ; coopération avec la médecine de ville pour les pathologies lourdes ; élection des présidents de conseil d'administration, nomination en Conseil des ministres des directeurs des hôpitaux les plus importants.

• **Laboratoires pharmaceutiques et d'analyse, pharmacies :** développement des médicaments génériques, déconditionnement des médicaments (pour vendre en petites quantités).

Mieux connaître l'activité médicale et gérer le système de santé

• **Nomenclature unique** des pathologies et des actes médicaux pour la médecine de ville et pour les hôpitaux.



Comment rationaliser les courriers ?

Une adhérente de l'Allier nous écrit : "J'ai reçu dans la même journée deux chèques de remboursement de l'Alpitis, dans des courriers différents, avec deux timbres. Ne serait-il pas plus économique de tout regrouper en un seul courrier ?".

Vous avez raison de relever ce qui apparaît comme un gaspillage. Ce phénomène s'est encore accru depuis la mise en place de conventions de télétransmission avec les Caisses primaires d'assurance maladie. Si l'un de nos adhérents leur



© Alain Le Bot - DIAF

MODE D'EMPLOI

Qui règle vos décomptes ?

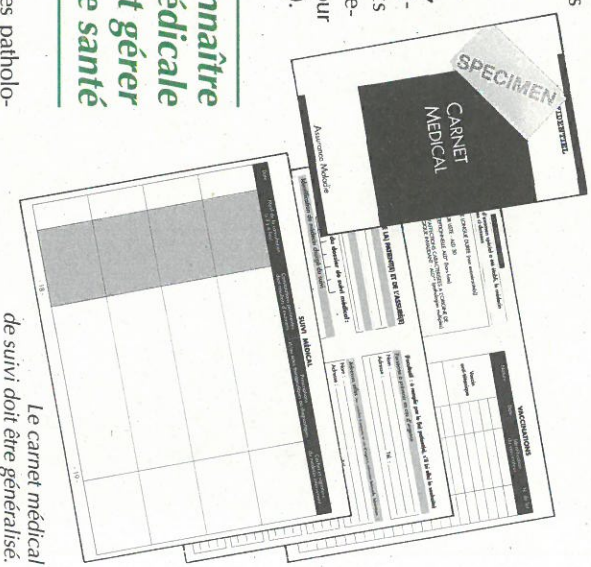
Le règlement est directement demandé à Alptis par les caisses primaires pour un quart de nos adhérents TNS et trois quarts de nos adhérents salariés. Grâce aux accords passés respectivement avec la RAM et avec les caisses locales

d'assurance maladie, ils bénéficient de la télétransmission qui leur permet d'être remboursés sans qu'ils aient à s'en occuper. Pour les autres, le règlement est effectué par le bureau payeur d'Alptis auquel ils envoient leur décompte.

139 bd Président Wilson, 33200 BORDEAUX	• Les expatriés sont rattachés à Lyon.
12 rue Clapeyron, 75379 PARIS cedex 08	• Les DOM-TOM sont rattachés à Bordeaux.
39 rue de Lorraine 21200 BEAUNE	• Monaco (98) est rattaché à Marseille.
33 c/s Albert Thomas 69445 LYON cedex 03	• Les frontaliers sont rattachés à Lyon ou Beaune.
38 bd Périer 13417 MARSEILLE cedex 08	• Les adhérents de l'Isère sont rattachés à Voiron (21 rue du Mail, BP4, 38501 Voiron Cedex) ou à Lyon.



La carte des paiements d'Alptis :
les bureaux payeurs selon les départements



Le carnet médical de suivi doit être généralisé.

INFOS
alptis

ALPTIS
33, cours Albert Thomas
69445 Lyon cedex 03
Tél. 72 36 16 16 - Fax : 72 36 16 99

Directeur de publication :

Georges Coudert

Comité de rédaction :

Jacqueline Buny, Bruno Chaigre,
Guy Devineau, Christine Dumolard,
Jean-Claude Vernière, Michèle Vuillien.

Réalisation :

Longueur d'Onde

ISSN : 1252 - 2112

Ce journal a été imprimé
sur papier recyclé.